

DPC11 — Notice des matériaux et des modalités d'exécution

COM IN
LED

Projet de modification de devanture commerciale — Aythaya — Restaurant · Bar cocktails

Projet	Modification de la devanture commerciale et des dispositifs d'enseigne
Établissement	Aythaya — Restaurant · Bar cocktails — AYTHAYA
Adresse du projet	110 boulevard de Grenelle, 75015 Paris
Parcelle	75115 DG 87
Abords de monument historique	Oui — avis de l'architecte des Bâtiments de France requis
Mandataire	COM IN LED — 119 avenue Philippe-Auguste, 75011 Paris — SIREN 807 840 764
Date	16/09/2026

****Notice des matériaux et des modalités d'exécution (DPC11)****

****1. Objet et présentation générale du projet****

Le présent dossier concerne la déclaration préalable de modification de la devanture commerciale de l'établissement « Aythaya — Restaurant · Bar cocktails », situé au 110 boulevard de Grenelle, 75015 Paris. L'intervention vise à réactualiser l'ensemble de la vitrine et de l'identité visuelle de l'établissement, tout en respectant le caractère patrimonial des abords (parcelle 75115 DG 87). Le projet est défini sous la variante « B » et couvre une façade totale d'une largeur de 6,03 mètres.

L'ensemble des travaux de modification des devantures est strictement limité au bâti de l'établissement et n'entraînera aucune modification des étages supérieurs, ni d'intervention sur le domaine public. La démarche globale garantit l'intégration esthétique et la conformité aux réglementations parisiennes en vigueur.

****2. État existant et principe d'intervention****

L'état existant des devantures commerciales sera globalement remplacé par une nouvelle configuration répondant aux standards contemporains de l'artisanat et de l'éclairage urbain. Le principe d'intervention est donc celui d'une dépose complète des éléments de devanture actuels et d'une réimplantation techniquement et esthétiquement optimisée.

La nouvelle devanture s'articulera autour de menuiseries en aluminium, d'un vitrage spécifique, et de l'intégration de deux éléments d'enseigne distincts : l'enseigne principale horizontale et l'enseigne drapeau. Le respect de l'architecture environnante est primordial compte tenu du statut d'abords monument historique.

****3. Dépose, préparation et conservation des éléments existants****

La dépose comprendra l'ensemble des éléments de devanture actuellement installés, y compris les vitres, les menuiseries périphériques, les systèmes d'éclairage et les supports d'enseignes. Ces

éléments seront récupérés par nos soins en vue d'un tri et d'une élimination professionnelle, conformément aux règles de l'art et de l'environnement.

Concernant la conservation, l'inventaire des matériaux et éléments significatifs de l'existant sera réalisé sur site. Les matériaux spécifiques non dégradés seront consignés et leur sort final (revalorisation, recyclage ou mise au rebut) sera défini en concertation avec le maître d'ouvrage et les services de police de l'environnement.

****4. Composition de la nouvelle devanture****

La nouvelle devanture sera caractérisée par une structure en aluminium thermolaqué RAL 7016 pour les menuiseries, associée à des matériaux nobles et modernes pour l'identité visuelle. L'espace d'affichage sera optimisé pour accueillir l'enseigne principale de 3,64 mètres et l'enseigne drapeau.

Les matériaux spécifiques comprennent un store-banne en toile gris carbone, des vitrages clairs faiblement émissifs, et un lettrage en laiton brossé. La surface totale dédiée aux enseignes sera de 4,7 m², répartie entre ces différentes composantes.

****5. Menuiseries et profilés****

Les menuiseries extérieures seront réalisées en profilés en aluminium thermolaqué, la couleur retenue étant le RAL 7016. Ces profilés assureront l'encadrement de la vitrine et des éléments structurels.

Ces éléments vont permettre une intégration soignée et durable, tout en assurant l'isolation thermique et acoustique nécessaire au maintien de l'activité commerciale. Les dimensions des menuiseries seront ajustées aux mesures relevées sur site (largeur totale de façade : 6,03 m).

****6. Vitrages****

Le vitrage utilisé pour la devanture est spécifié comme « Clair faible émissivité ». Ce choix technique garantit une performance énergétique optimale pour le bâtiment tout en maintenant une transparence maximale visuelle pour l'intérieur de l'établissement.

Le choix de vitrage faible émissivité est conforme aux exigences de performance énergétique des bâtiments parisiens. Les niveaux de vitrage ne feront l'objet d'aucune modification structurelle par rapport aux planchers existants.

****7. Soubassements et parties pleines****

Le soubassement, ou les parties pleines non vitrées, seront aménagés pour accueillir la structure des enseignes et assurer la pérennité visuelle de la base de la devanture. La hauteur de ce bandeau est fixée à 0,7 mètre, avec une saillie de 0,12 mètre.

La préparation de ces parties pleines intégrera les câblages électriques nécessaires au fonctionnement des enseignes lumineuses. Le respect des limites du bâti est assuré, sans empiètement sur le domaine public.

****8. Store-banne****

Le store-banne est spécifié en toile gris carbone, offrant une protection fonctionnelle lorsque le commerce est fermé. Sa dimension prévue est de 2,94 mètres.

Ce dispositif de protection permet de sécuriser la vitrine et de contrôler l'accès à l'espace commercial pendant les heures de fermeture. Son installation sera réalisée de manière discrète et peu visible en position fermée.

****9. Enseigne principale et lettrage****

L'enseigne principale est constituée de lettres en laiton brossé, dotées d'un système de rétro-éclairage LED blanc chaud. Ces lettres ont une longueur de 3,64 mètres.

Cette enseigne, qui compose le cœur identitaire du commerce, est dimensionnée pour être visible et impactante. Elle sera fixée sur un support intégrant les menuiseries et ne modifiera pas la structure des murs adjacents.

****10. Enseigne drapeau****

Une enseigne drapeau, de dimensions 800 × 600 mm et double face, sera installée en complément de l'enseigne principale. Ce panneau sera équipé de l'éclairage LED blanc chaud.

L'installation de ce drapeau aura une saillie de 0,85 mètre. Son intégration sera étudiée pour maintenir une cohérence visuelle avec le reste de la devanture et respecter les contraintes architecturales.

****11. Éclairage des enseignes et de la devanture****

L'éclairage des enseignes sera assuré par des modules LED blanc chaud, tant pour le lettrage que pour le drapeau. Le système est conçu pour une consommation énergétique minimale et une luminosité uniforme.

Il est rappelé que, conformément à la réglementation parisienne, toute enseigne lumineuse devra être obligatoirement éteinte pendant la période nocturne fixée entre 23h45 et 6h00. L'alimentation électrique sera raccordée au réseau interne de l'établissement.

****12. Sérigraphies, logos et éléments graphiques****

Le store-banne intègre une sérigraphie de couleur dorée. Cette finition dorée sera appliquée avec soin pour garantir une uniformité et une résistance maximale aux intempéries.

Le logo et les éléments graphiques complémentaires seront appliqués sur le verre (vitrage) ou directement sur la devanture conformément aux plans validés. Tous les éléments graphiques seront réalisés par sérigraphie pour garantir un rendu professionnel et durable.

****13. Fixations, ancrages et interfaces avec l'existant****

L'ensemble des fixations, ancrages et supports structurels seront conçus pour minimiser l'impact visuel et respecter les exigences patrimoniales. Les ancrages seront principalement discrets, privilégiant les fixations non invasives au bâti historique.

Toutes les interfaces entre les nouveaux éléments et l'existant (y compris les niveaux de sol et les murs porteurs) feront l'objet d'un relevé précis et d'une adaptation minutieuse afin d'assurer une parfaite continuité et une exécution qualitative des travaux.